

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES AYANTS-DROITS

DU 17 MAI 2017, SALLE PAROISSIALE 2, MONTFAUCON

Sont présents : 17

Qui représentent 17 propriétaires sur 56 convoqués

L'ordre du jour a été publié dans le Journal Officiel en date du 10 mai 2017. De plus, une convocation et l'ordre du jour ont été adressés personnellement à tous les ayants droit en date du 5 mai 2017.

Ordre du jour

1. Désignation des scrutateurs
2. Lecture du PV de l'assemblée du 8 mai 2016
3. Comptes 2016
- 4.
5. Divers et imprévus

Bureau de l'assemblée

Président : Bernard Froidevaux

Secrétaire : Sarah Frésard

Monsieur Bernard Froidevaux souhaite la bienvenue aux personnes présentes et commence l'assemblée par le point 1.

1. Nominations des scrutateurs

Beuret Claude et Aubry Florent sont nommés.

2. Lecture PV de l'assemblée du 8 décembre 2016

Le Pv est lu. Aucune remarque n'est faite. Bernard Froidevaux demande à l'assemblée de l'accepter. Il est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2016

Jean-François Maillard donne lecture des différents comptes, des feuilles ont été distribuées aux ayant-droits pour mieux les suivre. L'année boucle avec un bénéfice de Frs 1290.85

Philippe Farine demande à quoi correspond le compte « dédommagement » ? Jean-François Maillard lui répond qu'il y a une facture pour des locations de machines à Claude Beuret ainsi que des frais pour Frésard Sarah.

Aucune autre question n'est posée, Bernard Froidevaux demande à l'assemblée l'acceptation des comptes. Ils sont acceptés à l'unanimité.

4. Informations

Martin Marchand est venu donner quelques informations. Des contrôles ont été effectués en 2016 et les animaux lâchés sur les pâturages ne correspondaient malheureusement pas à ceux annoncés sur Agate. Avec une sortie en « estivage », les animaux annoncés et effectivement sur les pâturages devraient être plus réels. Par contre, il y faut faire de documents d'accompagnement à chaque entrée et chaque sortie, ce qui signifie un travail de bureau beaucoup plus important. Andréas Villiger relève que c'est qu'une question de bureaucratie et que tout sera beaucoup plus compliqué. Bernard Froidevaux s'interroge si les exploitants recevront moins de paiement direct puisque les animaux sont maintenant sortis de l'exploitation. Martial Savary lui répond que non. En fait, les animaux sur les pâturages communaux ne sont déjà plus comptés sur l'exploitation, même en mouvement pendulaire. Philippe Farine s'interroge concernant les « UMOS » ? Martin Marchand lui répond qu'il n'en est pas certain mais qu'il ne devrait pas y avoir de différence. Martin Marchand est d'avis, comme les ayants-droits, qu'il faudrait faire opposition à ce nouveau règlement, relever à quel point les pâturages communaux sont des statuts bien particuliers, afin de pouvoir garder le bétail en mouvement pendulaire. Andréas Villiger indique qu'il a mis des animaux sur un alpage et que dans ce cas, il est normal de sortir les animaux de l'exploitation mais qu'il n'est pas normal de devoir les sortir alors que les pâturages sont la « co-copropriété » des exploitants, comme ce sont eux qui soignent le pâturage. Il craint de nombreux changements (sorties et entrées sur Agate), par exemple lors des marchés d'élimination, ou la secrétaire risque d'être assaillie de demande le dimanche. Sarah Frésard indique qu'elle travaille à temps partiel et qu'elle n'est pas disponible tout le temps mais qu'il est possible de laisser des papiers dans la boîte aux lettres, envoyer un E-mail ou un SMS et qu'elle fera son possible pour faire les changements dans les temps, à condition d'avoir des délais raisonnables. Il faudrait donc pouvoir réunir les présidents des commissions des pâturages des autres communes des Franches-Montagnes, afin d'avoir plus de force pour faire opposition. Philippe Huelin nous informe qu'une demande avait déjà été faite à Monsieur Amez-Droz pour garder le bétail en pendulaire mais qu'il n'était pas entré en matière. Un courrier devrait ensuite être envoyé à l'office de l'agriculture, histoire de taper « en haut », afin que Courtemelon soit obligé de réagir. Patrick Gigon demande comment ça se passe avec les équidés. Martin Marchand indique qu'il faut faire comme en 2016 pour les chevaux. Frésard Jean-Philippe indique que sur la commune du Bémont, ils sont enregistrés « en déplacement ». Sinon, une copie du passeport ou le passeport devrait être déposé chez le responsable des pâturages. Martin Marchand indique encore qu'une marge de tolérance d'env. 10% est donné par rapport aux encrânes. Jean-François Maillard demande à quelques exploitants de se joindre à la commission pour l'aider : Andréas Villiger, Philippe Farine, Martin Marchand se proposent. Ils prendront ensuite contact avec les présidents des commissions des pâturages des communes des Franches-Montagnes afin de se retrouver et discuter d'une lettre à élaborer ensemble.

5. Divers et imprévus

Philippe Farine demande s'il faut remplir ce document concernant les engrais et fourrage sur les pâturages communaux ? Martin Marchand répond que si c'est annoncé sur ODOFLU, il n'est pas nécessaire de le remplir.

Andréas Villiger rend attentif qu'il ne faut pas annoncer trop de fourrage distribué sur les pâturages, au risque de se voir faire baisser le nombre d'encrânes, avec l'argument que les exploitants doivent fournir du fourrage en plus, que le pâturage ne suffit pas à nourrir le bétail. Martial Savary fait remarquer qu'il est préférable d'annoncer 1-2 balles par année. En cas de contrôle, il sera difficile sinon d'argumenter du fourrage sur un pâturage alors qu'aucun n'est annoncé.

Maillard Jean-François a reçu un courrier pour réserver la place de pique-nique vers le pont CJ (route menant aux Peignières). Le conseil de paroisse souhaiterait pouvoir profiter de l'endroit sans bétail. Aucun exploitant ne fait opposition.

Jean-Marie Huelin fait remarqué que l'assemblée a eu lieu trop tard, après le lâché du bétail et que l'engrais a été commandé trop tard. Bernard Froidevaux lui indique que ce retard a été pris à cause d'un jour férié qui a retardé l'apparition de l'avis dans le journal officiel. Concernant l'engrais, il semble que d'autres communes ont eu ce soucis, apparemment les engrais sont livrés en priorité aux privés et ensuite seulement dans les communes.

Ali Rebetez demande s'il n'est pas déjà temps de rediscuter du broyage de souche, vu le temps que ça prend. Jean-François Maillard lui dit de prendre directement contact avec le garde-forestier. Bernard Froidevaux trouve qu'il est préférable que Jean-François Maillard prenne ce contact, en tant que président des pâturages.

Andréas Villiger indique qu'une barrière ne peut pas être entretenue dans la zone protégée, à cause des arbres qu'il n'est pas autorisé à couper. Jean-François Maillard verra également avec le garde-forestier. Andréas Villiger nous informe par contre que la source sur le pâturage de Plain de Saigne donne entière satisfaction.

Un dédommagement sera attribué aux personnes qui se mettent à disposition pour le branchement de batterie électrique : Frs 50.- leur sera versé (Péquignot Frères, Monsieur Charmillot).

La parole n'est plus demandée, l'assemblée se termine à 21h20.

Montfaucon, le 18 mai 2017

Au nom de l'assemblée des ayants droit :

Le Président :

La Secrétaire :

M. Bernard Froidevaux

Mme Sarah Frésard